

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 décembre 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 18 décembre 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

À la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité le 16 décembre 2008 de la résolution 1852 (2008) qui proroge le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante jusqu'à la fin de février 2009, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé, conformément au paragraphe 2 de l'article 19 de l'annexe de la résolution 1757 (2007) du Conseil, que le Tribunal spécial pour le Liban commencera ses travaux le 1^{er} mars 2009. J'ai également consulté le Premier Ministre libanais, Fouad Siniora, et le Président de la Commission d'enquête internationale indépendante, Daniel Bellemare, comme il est requis dans le paragraphe 2 de l'article 19.

L'établissement du Tribunal spécial constituera une étape importante en vue de mettre fin à l'impunité au Liban et de traduire en justice les responsables de l'assassinat de l'ex-Premier Ministre Hariri et d'autres attaques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

